

PRIX DU JOURNAL: Abon. annuel, . . . \$4. Abon. semestriel, . . . \$2. Frais de poste à part. On doit informer le 1er du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut le retirer et payer, autrement, on est censé en continuer un autre.

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PRIX DES ANNONCES: Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 2c. 6d. 10 lignes et au-dessous, 3c. 4d. Au-dessus, par lig. 4d. Toute insertion subséquente, le 1/2 du prix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par **AUGUSTIN COTÉ** et **JOSEPH CAUCHON**, avocat, rédacteurs-propriétaires — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal, près de l'Archevêché; à Montréal, chez M. G. N. GOSSELIN, et dans les journaux aux Trois-Rivières chez M. PHILIPPE GIRARD, marchand. Toutes lettres, correspondances, etc. doivent être adressées franchises de port.

Matières Religieuses.

CRISÉ DE L'ANGLICANISME.

Un arrive d'Oxford d'intéressants détails, de nature à donner l'espérance de voir bientôt s'accroître le nombre des membres de l'université qui ont embrassé le catholicisme. Deux faits tendent à confirmer cet espoir : le célèbre docteur Lushington a émis l'opinion que l'on ne saurait priver un ecclésiastique anglican de sa cure ou de ses emplois, parce qu'il accepte toutes les doctrines de l'Eglise romaine; il a ajouté que l'Elgise établie n'est pas protestante, et qu'il serait absurde d'exiger que ses sectateurs professent le protestantisme. D'autre part, les autorités de l'université d'Oxford ont décidé, il y a huit jours, après une longue délibération, que, malgré la demande qui leur en avait été faite par 541 membres de cette université, on ne poursuivrait pas le dernier des *Traité* pour le temps présent, dans lequel M. Newman donnait, des 39 articles fondamentaux de l'anglicanisme, une interprétation opposée à leur esprit et à leur but. On assure que cette résolution a été prise sur les sollicitations pressantes du duc de Wellington, chancelier de l'université.

Cette décision et l'avis exprimé par M. Lushington doivent encourager dans la poursuite de la vérité les esprits circonspects qui n'oussent point osé imiter la conduite de M. Newman. Ce modeste et savant théologien, qui jouit, à ce titre, d'une réputation éminente et d'une incontestable influence, se tient depuis quelque temps à l'écart. Il n'a pas même élevé la voix lorsqu'il s'agissait de faire condamner son *Traité* 60e, car il se prépare pour l'avenir.

Il continue, nous écrit-on, d'habiter son petit monastère de Littlemore, où il mène, avec les six compagnons de sa retraite, la vie la plus austère, partagée entre la prière et l'étude. Je ne saurais vous dire exactement la règle qu'ils suivent; mais ils se lèvent la nuit pour chanter ensemble les offices dans une petite chapelle qu'on leur a permis d'ériger dans l'intérieur de leur habitation.

M. Newman s'efforce, chaque jour, de devenir plus étranger aux bruits du dehors. On s'étonne de son influence apparente pour les luttes qui déchirent l'anglicanisme; on le presse de parler; mais savez-vous la raison de son silence? C'est qu'il doute! Tant que M. Newman a cru pouvoir prêcher et écrire, il l'a fait; mais, depuis que le doute est entré dans son âme et qu'il cherche à se fixer sur le parti à prendre, il croit ne pouvoir, en conscience, parler ou écrire d'une manière qu'il aurait peut-être à rétracter un jour. Les incertitudes qui l'accablent lui ont fait abdiquer, pour le moment, le rôle de docteur. Il juge prudent de se taire.

En cherchant à mettre en harmonie la doctrine de l'Eglise catholique avec l'enseignement de l'anglicanisme, il pourrait avoir reconnu l'impossibilité d'y parvenir jamais, et, depuis, il se demande s'il peut rester plus long-temps dans l'Eglise qu'il l'a vu naître, ou s'il doit se déclarer de suite catholique romain. C'est là sa principale préoccupation, et ses collègues de l'université le considèrent comme à la veille de les abandonner; tous le disent hautement sur le seuil de l'Eglise romaine.

Mais ce qui surtout épouvante dans la conversion de M. Newman, c'est qu'il serait suivi d'un très grand nombre de jeunes gens imbus de ses doctrines et de son esprit. Cet événement ne saurait se faire long-temps attendre. Unissez-vous à nos prières pour que Dieu en hâte la réalisation.

On se rappelle qu'à la suite de la condamnation de M. Ward, à Oxford, un des fellows du même collège, M. Oakley, ministre d'une des églises de Londres, écrivit au vice-chancelier une lettre dans laquelle il prétendait pouvoir croire à toutes les doctrines de l'Eglise romaine sans cesser d'être anglican. Il écrivit ensuite à ce sujet à l'évêque de Londres, et il se trouve

en ce moment poursuivi par ce dernier devant la cour ecclésiastique.

Peut-être l'avis de M. Lushington prévendra-t-il. Ce serait un calcul plus habile que de disgracier M. Oakley. Ce ministre est fort aimé de ses paroissiens; la plupart ont pour lui un dévouement sans bornes, et personne ne doute à Londres que, s'il succombait dans son procès, il ne se fit aussitôt catholique, et n'entraînât avec lui, dans la voie de la vérité, une bonne portion du troupeau. Mais s'il recherche sincèrement la vérité, les ménagemens employés à son égard, l'éloigneront-ils de ce but?

BILL SUR L'INSTRUCTION SUPERIEURE EN IRLANDE.

Tout le monde a compris, et le ministère anglais lui-même a avoué que le bill de Maynooth n'était que le point de départ d'une réforme complète de l'enseignement en Irlande. En dotant cet établissement, sir Robert Peel faisait une large trouée aux préjugés anglicans, et il préparait ainsi une voie facile aux améliorations de même nature qu'il se proposait de tenter par la suite. Ce calcul est d'une habile politique, et ce qui prouve qu'il est fondé, c'est que le bill présenté le 9 mai dernier à la chambre des communes par sir James Graham, ne soulève pas à beaucoup près autant de passions que la dotation de Maynooth.

Il s'agit cependant par le nouveau projet de loi de faire participer les catholiques et les presbytériens d'Irlande au système d'instruction supérieure dont les protestans anglicans avaient seuls joui depuis la réforme, c'est-à-dire en d'autres termes qu'il s'agit d'appliquer, et cela dans l'une des matières les plus délicates, l'égalité des cultes devant la loi et la liberté de conscience.

L'Irlande est le moins favorisé des trois royaumes sous le rapport de l'instruction.

L'Ecosse, avec 2,500,000 habitans, compte cinq universités. L'Angleterre possède Oxford, Cambridge, l'Université de Londres, sans parler de plusieurs grands établissemens qui offrent presque les mêmes avantages. L'Irlande, avec 9,000,000 d'habitans, dont 8,000,000 sont catholiques, n'a qu'une seule université, celle de Dublin, dont le grand établissement (le collège de la Trinité) est exclusivement protestant. Depuis 1793, les catholiques peuvent y recevoir l'instruction sans qu'on leur demande le serment du *test*, exigé dans les universités anglaises; mais on comprend les nombreuses objections que souleva leur présence dans une université établie sur de telles bases.

Le principe qui voulait faire prévaloir le culte anglican dans l'enseignement public a échoué de la manière la plus complète, et il a enfin fallu l'abandonner, non-seulement en Irlande, mais en Angleterre même. Ainsi, l'Université de Londres a été fondée sur le principe de la liberté de conscience, afin de permettre aux jeunes gens de toutes les croyances de prendre les grades que leur refusaient Oxford et Cambridge. Ce système a obtenu un tel succès, que l'Université de Londres, formée primitivement de quatre collèges, en compte en ce moment vingt-quatre, qui lui ont été successivement incorporés. Quelques-uns de ces établissemens sont protestans, tandis que plusieurs autres sont catholiques. L'un d'eux est placé sous la direction de Mgr Wiseman; un autre sous celle des Jésuites. A certaines époques de l'année, les élèves de ces divers collèges se présentent devant les autorités universitaires et subissent les épreuves qui doivent leur mériter les grades auxquels ils aspirent. L'élève de Mgr Wiseman ou celui des Jésuites est accueilli avec la même bienveillance que celui de *King's College*, où l'on n'admet que des anglicans de la plus rigoureuse orthodoxie. On demande compte à chacun de la science qu'il a acquise, sans s'inquiéter du maître dont il l'a reçue. Dans les universités d'Ecosse, les étudiants jouissent de la même liberté; l'Irlande seule offrait un odieux contraste.

Cette anomalie y était d'autant plus choquante, qu'on l'avait fait disparaître de l'enseignement primaire. Convaincu de l'utilité de tous ses efforts pour propager le protestantisme parmi les Irlandais, voyant que la *Société pour l'entretien d'écoles protestantes en Irlande* gaspillait sans fruit une subvention annuelle de 525,000 fr., le gouvernement anglais revint enfin à des idées plus saines, et il établit un système d'éducation nationale basé sur la liberté. Ce système partagea d'abord les esprits; mais il produisit des résultats satisfaisans, et le clergé catholique en est généralement satisfait. En 1839, on comptait en Irlande 1,581 écoles organisées d'après le système national, et recevant 205,000 enfans. A la fin de 1844, les écoles s'élevaient à 3,153, et les enfans instruits par elles dépassaient 395,000; ils sont aujourd'hui plus de 400,000. Ce succès encouragea de nouveaux essais, et le comité national de l'instruction primaire, après avoir divisé l'Irlande en 32 districts, va créer dans chacun d'eux une école-modèle, où un enseignement plus élevé que dans les écoles primaires sera offert aux enfans de la petite classe marchande, placés dans l'échelle sociale au-dessus des pauvres journaliers qui envoient leurs enfans dans les écoles primaires nationales.

Le système proposé par Sir James Graham pour l'instruction supérieure, est établi sur les mêmes bases, ainsi que le montrent les dispositions principales de son projet de loi, dont voici le texte :

1. Trois grands établissemens d'instruction supérieure seront établis à Cork et Galway pour le midi de l'Irlande, et à Belfast pour le nord. Ce dernier sera plus particulièrement destiné aux presbytériens, et les deux premiers aux catholiques, mais ils seront tous trois ouverts aux protestans et aux catholiques.

2. Chacun de ces établissemens aura un président, un vice-président et dix ou douze professeurs. Ces derniers recevront au moins 7,500 francs d'appointemens.

3. Ces établissemens seront fondés aux frais de l'Etat, qui demande deux millions cent mille francs pour achat de terrains et construction des trois établissemens.

4. Le projet de loi alloue à chacun de ces collèges une dotation de 150,000 fr. par an pour les supérieurs et professeurs de la maison.

5. Les élèves y seront instruits moyennant une rétribution, mais ils ne seront pas logés dans les établissemens où ils suivront les cours.

6. Les professeurs seront choisis par la couronne.

7. Des mesures seront prises pour s'assurer que les professeurs ne convertiront pas leurs chaires en instrumens de propagande religieuse, en y faisant de la controverse, et pour exercer un contrôle sévère sur les élèves pendant le temps qu'ils passeront hors de la maison. Le gouvernement aura à s'entendre avec les autorités ecclésiastiques pour faire donner l'enseignement religieux selon le vœu des parens.

Le projet de loi laisse plusieurs points dans le vague afin de prendre l'avis de la chambre avant de le déterminer. Il est certain que de nombreux amendemens sont appelés à venir compléter le projet de loi actuel. Nous ferons remarquer que l'université de Dublin et le collège de la Trinité restent complètement en dehors de cette mesure. Le ministère a pensé qu'il serait peu prudent, ou au moins inopportun, de toucher à ces institutions pour en ouvrir les portes aux catholiques et modifier leur constitution.

Le collège de la Trinité est destiné à former le clergé anglican de l'Irlande, de même que Maynooth sert de faculté de théologie aux catholiques. Ces deux établissemens, pour conserver leur caractère spécial, doivent demeurer ce qu'ils sont aujourd'hui. Mais comme le collège de la Trinité et Maynooth peuvent suffire à l'enseignement théologique des clergés catholique et protestant, cette branche sera exclue des établissemens ouverts aujourd'hui par la libéralité du gouvernement. Les belles-lettres, les sciences, les arts, le droit et la médecine, rempliront le programme de leur enseignement. Ces établissemens formeront

plutôt trois universités que trois collèges dans le sens que l'on attache à ce mot en France. Mais le ministère, pour ne pas compliquer la question principale, se réserve de décider plus tard si chaque établissement formera une université séparée pouvant donner des grades à ses élèves, ou si les trois collèges constitueront une corporation universitaire ayant son siège à Dublin. L'essentiel, pour le moment, c'est de fonder les collèges, de les mettre en exercice; il sera temps ensuite de décider les questions qui se rattachent à leur existence, à leurs privilèges et à leur avenir.

Extraits Divers.

NAVIRE DE GUERRES ANGLAIS EN CONSTRUCTION.

Le rapport suivant, de navires de guerre en construction dans les chantiers Anglais, a été émané par un ordre des Très-Honorables les *Lords Commissioners of the Board of Admiralty*. Beaucoup de ces navires sont dans un état très-avancé.

Chatham.—Active, 36 canons; Arab, 16; Bulldog, navire à vapeur; Calippo, 20; Challenger, 18; Chesapeake, 36; Coquette, 20; Cressy, 80; Despatch, 16; Majestic, 80; Mars, 80; Raleigh, 50; Severn, 50.

Deptford.—Phœton, 50; Termagant, frégate à vapeur.

Devonport.—Aboukir, 90; Arachne, 18; Avenger, frégate à vapeur; Créole, 26; Exmouth, 90; Liffey, 50; Niobe, 26; St-Jeand'Acre, 90; Sans Pareil, 84; Thetis, 36.

Pembroke.—Algiers, 90; Arethusa, 50; Atlanta, 10; Britomart, 10; Brunswick, 80; Camilla, 16; Colusus, 80; Conflict, navire à vapeur; Constance, 50; Desperate, frégate à vapeur; Dragon, id.; Encounter sloop à vapeur; Inflexible, id.; Kingfisher, 12; Liberty, 16; Lion, 80; Mariner, 16; Martin, 16; Squirrel, 16; Sybille, 39; Victoria, 110; Windsor Castle, 110.

Portsmouth.—Arrogant, frégate à vapeur; Centaur, id.; Dauntless, id. Malborough, 110; Prince of Wales, 110; Princess Royal, 90; Royal Frederick, 110; Royal Sovereign, 110; Shannon, 50.

Sheerness.—Alarm, 26; Dart, 3; Fury, sloop à vapeur.

Woolwich.—Agamemnon, 80; Amphion, frégate à vapeur; Fervent, id.; Hannibal, 90; Hound, 6; Niger, sloop à vapeur; Odin, frégate à vapeur; Royal Albert, 120; Tiphynx, sloop à vapeur.

En construction dans d'autres Ports Anglais.

Blackwall: Harpy, navire à vapeur; Myrmidon, id.; Dorch, id.; Trident, sloop à vapeur; Vulcan, frégate à vapeur.—*Bombay*: Goshawk, 12; Madras, 80; Malacca, 26; Zebra, 16. *Glasgow*: Simon, frégate à vapeur.—*Greenock*: Pegasus, sloop à vapeur.—*Liverpool*: Birkenhead, frégate à vapeur *Milwall*: Megæra, sloop à vapeur.—*Poplar*: Grappler, navire à vapeur, et Recruit, brick.

La force navale de la grande Bretagne compte 680 navires de guerre, montant depuis 1 à 120 canons chacun; dans ce nombre sont compris 125 navires à vapeur armés, construits d'après les meilleurs principes. Cette immense flotte emploie en temps de paix, 22,000 marins de la première classe; 2,000 garçons robustes, et 94 compagnies de *Royal Marines*, qui sont stationnés comme suit: La 1ère division à Chatham, qui compte 25 compagnies; — Portsmouth, 2e id., 28 compagnies; — Plymouth, 3e id., 24 compagnies; — Woolwich, 5e id., 19 compagnies; et il y a en outre 2 compagnies d'Artillerie Royale de Marine, à Portsmouth.

—La population de Russie, d'après le dernier recensement, est de 62,500,000 dont 2,000,000 sont mahométans, et 182,000 juifs.

—On a calculé que durant la semaine de la Pentecôte au moins 150,000 des habitans de Manchester se trouvaient hors de la ville, soit aux courses, soit en promenade à Liverpool, Leeds, Fleetwood etc.

Feuilleton.

HISTOIRE.

LA CONSPIRATION DES POUDRES.

(Suite.)

Richard Walsh, vicomte de la province de Worcester, accourait avec de nouvelles troupes et interceptait le seul passage qui leur fût encore ouvert.

La poudre dont ils étaient munis se trouvait humide; le vendredi, 8 novembre, ils s'occupèrent de la faire sécher avant le combat. Une étincelle du foyer vola sur cette poudre, elle fit explosion et brûla les mains et le visage de la plupart des conjurés. Ainsi, par un singulier concours de circonstances, ces hommes subissaient le châtimeut qu'ils avaient voulu infliger. Ils étaient couverts de blessures. Les uns s'échappèrent à travers les champs; les autres se résignèrent à vendre cher leur vie. Catesby, Percy et les deux Wright s'élançèrent l'épée à la main sur les soldats de Walsh; ils périrent en combattant. Thomas Winter, Rookwood, Bates, Grant et Keys furent faits prisonniers; Digby, Robert Winter et Littleton se frayèrent un passage; quelques jours après ils tombaient au pouvoir de Jacques ou les écrouait à la Tour de Londres.

Nous avons suivi pas à pas les événemens qui signalèrent la conspiration des poudres; ses auteurs viennent de périr dans une lutte inégale où sont livrés à la justice de leur pays; mais jusqu'à présent nous n'avons encore vu nulle part les Jésuites conseiller l'attentat ou y participer. C'était cependant les Jé-

suites qu'il importait à Cecil et aux puritains d'impliquer dans ce complot. En les chargeant d'un forfait inouï on les rendait odieux aux protestans et même aux catholiques; il fallait donc à tout prix créer au moins une complicité morale. . . .

On fit entrevoir à Bates que le roi lui accorderait la vie sauve s'il mettait la justice sur la voie et si ses déclarations tendaient à compromettre les Pères. Bates, séduit par cette lueur d'espérance brillant à se yeux dans les ténèbres d'un cachot, avoua tout ce qu'il savait. Il confessa qu'au moins trois des conjurés avaient pour directeurs de conscience Garnett, Texmund et Gérard; que lui, Thomas Bates, avait vu Garnett converser avec Catesby peu de jours avant le 5 novembre; qu'il avait porté une lettre de l'un à l'autre; enfin, qu'il soupçonnait Texmund d'avoir eu connaissance de la conspiration, parce qu'il était lié d'amitié avec Winter. . . . François Tresham nomma Henri Garnett; mais, avant de mourir dans la prison, il écrivit au comte Salisbury, par le conseil de sa femme; il excusa la déclaration qu'il avait faite inconsidérément, et il assura, sous la foi du serment, que Garnett n'était point coupable. . . .

Il n'y avait, que neuf prévenus: Digby, les deux Winter, Rookwood, Grand, Keys, Fawkes, Bates et Littleton. Le 27 janvier ils comparurent devant la Chambre Etoilée; ils proclamèrent l'innocence des Jésuites, et, le 30 du même mois, Digby, Robert Winter, Grant et Thomas Bates expirèrent sur l'échafaud. Le lendemain, Rookwood, Fawkes, Tom Winter et Keys subirent le même sort. Ils moururent avec un courage et une piété extraordinaires. On demanda à Grant s'il n'abhorre pas cette trame comme une impiété. " Je suis ici pour être tué, répliqua-t-il, et non pas pour discuter des cas de conscience. Je m'en remets entièrement à la censure de l'église catholique. " Tom Winter parle au nom de tous; au nom de tous,

il dispense la Société de Jésus, et en particulier le P. Texmund, son confesseur. Mais celui qui attirait plus les regards et l'admiration de la foule était sir Everard Digby. Jeune, beau, riche, plein de grâce et de sérénité, il parut à la potence, et quand les ministres l'exhortèrent à proclamer le repentir de son attentat: " Il ne me semble pas, dit-il, qu'en cela j'aie voulu offenser Dieu. Je ne me sens point condamné par ma conscience, j'ai violé les lois du Royaume, je l'avoue, et j'accepte la peine qu'elle m'inflige. Il est bien cruel pour moi de mourir en laissant le vieux culte de nos pères dans le même état d'oppression. " Ces fanatiques avaient cru sauver la religion par un crime. Ils mouraient avec le regret de l'avoir compromis; mais ils mouraient sans remords, car ils estimaient que l'énormité du forfait était effacée par la sainteté de la cause. Ils s'étaient abusés avec une bonne foi si entière que Henry IV, le monarque le plus exposé aux poignards des régicides, ne craignit pas de leur ouvrir les portes de France. . . .

Le 30 et 31 janvier 1606, les auteurs de la conspiration des poudres périèrent sur l'échafaud; deux jours auparavant, le père Henri Garnett avait été arrêté à Henlip, dans le château de sir Abington, beau-frère du baron de Montague. . . . Il y avait vingt années que le P. Garnett était revenu dans la Grande-Bretagne, et depuis dix-sept ans il dirigeait cette province de l'ordre. Sa réputation était sans tache; les catholiques l'aimaient, les protestans étaient forcés de l'estimer; mais l'éclat de ses vertus ne devait pas le préserver des outrages que Cecil et les Anglicans lui présentaient en réserve. En frappant sur le chef des Jésuites d'Angleterre, on le montrait instigateur de la conspiration, en faisant voir qu'il avait tout su, tout conduit, tout cédé, on n'avait plus besoin de mandier d'autres preuves, d'invoquer d'autres témoignages contre la Société de Jésus. Le

provincial avait agi, tous n'avaient-ils pas dû suivre la même impulsion? Il avait excité les conjurés, tous ne s'étaient-ils pas vus condamner par l'obéissance à devenir les artisans d'un complot dont leur supérieur s'était constitué l'âme? Les conseillers et les magistrats de Jacques le avaient une imagination inventive, leur génie était fertile en expédiens; mais dans la pénurie de preuves ou la sagesse de Garnett les laissaient, ils sentaient qu'une base, qu'un point d'appui leur serait indispensable. Ils ne le rencontraient point dans la procédure établie; les conspirateurs étaient morts sur le champ de bataille ou à Tyburn, et il résultait si peu de charges contre les Jésuites que, pour expliquer ce mutisme, on avait eu recours à un serment imposé et convenu d'avance. On espérait être plus heureux avec le serviteur du P. Garnett qu'avec ces huit gentilshommes qui, en subissant une juste sentence, proclamaient encore l'innocence des prêtres de la Compagnie de Jésus, John Owen, dont la santé était délabrée, mais qui dans un corps malade, sentait battre un cœur toujours généreux, fut mis à la question L'Alorney général, Edouard Cocke, et Wade, lieutenant de la Tour de Londres, essayèrent, à force de supplices de lui extorquer quelques paroles ou un aveu qu'il leur eût été si aisé de tourner contre Garnett; on lui arracha les entrailles, on le mutila de toutes les façons, puis il expira sous le regard courroucé de ses bourreaux. . . .

Rien ne venait en aide à l'accusation; l'accusation ne se découragea point. Le P. Garnett avait subi plus de vingt interrogatoires en présences des ministres; on l'avait tourmenté de mille manières, et toutes ces violences échouèrent. Cook et Popham eurent recours à la ruse: on répandit à Londres et sur le continent que le Jésuite confessait son attentat. D'après une lettre du P. Bauloin, le secrétaire du roi écrivit au ministre anglais à Bruxelles que Garnett avait été

A Malborough, un charrolier a été condamné à un mois d'emprisonnement, pour avoir mené sa voiture trop vite, sur l'information du Duc de Wellington, qui avait failli en être frappé.

Dans une petite ville, à quelques milles de Dublin, il y a maintenant quatre hommes des noms de Short, Long, Simple, Supple. Short est un homme d'une haute taille, Long est d'une très petite stature, Simple est un homme très artificieux, et Supple ne peut se plier.

Une copie des saintes écritures a été achetée à Londres pour 105 guinées. Elle date de 1537 et le traducteur fut John Rogers.

Le roi de Danemark a cédé les territoires dans les Indes Orientales après une possession de plus de 200 ans, à la compagnie anglaise de cette place. C'est la ville de Serampore sur la rivière Hagli, dans la baie de Bengal, maintenant Calcutta, et la ville et district de Trakebor. Serampore est une ville de 13,000 habitants, bien bâtie, et qui a été jusqu'à présent la résidence du gouverneur-général des possessions Danoises dans les Indes. Elle est agréablement située, et les choses nécessaires à la vie s'y trouvant en abondance, un grand nombre de familles anglaises ont préféré cette résidence à Calcutta même. Trakebor est situé sur la côte de Coromandel, dans le royaume de Tanjore. Ce district se compose d'un petit territoire pour lequel les Danois ont payé au Rajah de Tanjore, une rente annuelle de 2000 roupies, depuis 1816. La ville renferme 12000 habitants. Le transport en a été fait le 22 février, mais n'a pas encore été ratifié par le roi de Danemark. Le prix est de 1,125,000 rixdallars (rixdollars).

Canada.

QUÉBEC, 10 JUILLET, 1845.

Nous trouvons dans le *Morning Courier* l'extrait d'une lettre datée : Trois-Rivières, le 7, qui résume tout ce qui s'est passé le même jour, à la nomination d'un membre pour représenter cette ville au parlement.

L'officier-rapporteur demanda la levée des mains, et il parut que les électeurs étaient également divisés. Plus d'une demi-heure s'écoula pendant laquelle les parties se disputaient à qui s'adresserait le premier aux électeurs, M. Viger désirant que M. Burns parlât le premier, et M. Burns voulant donner la parole à M. Viger. A la fin, les électeurs impatientés, invitèrent M. Viger à prendre la parole.

Le temps nous manque pour traduire le discours du vénérable président; mais nous pouvons dire en résumé qu'il rappela à peu près son patriotisme, ses services, l'honnêteté du gouverneur-général: tout ce que l'on voit chaque jour dans l'*Aurore*. Il se plaignit que des électeurs ne voulaient pas voter pour lui parce qu'il ne réside pas aux Trois-Rivières, disant que souvent on élisait en Angleterre des personnes qui ne résidaient pas sur les lieux.

M. Burns vint à son tour et dit qu'il avait été forcé de venir en avant à l'invitation des électeurs parce que M. Viger ne résidait pas aux Trois-Rivières. On l'avait accusé de tendre vers la robe de soie; mais cela était faux, et même, si on la lui offrait, il la refuserait. Il pensait que plusieurs des électeurs avaient été insultés par l'*Aurore* (ce que nie M. Viger.) M. Burns continua à parler aux électeurs et leur dit qu'il était certain du triomphe, si l'on n'avait pas recouru à la corruption.

Il paraît certain, dit la même lettre, que la contestation sera chaude; plusieurs des électeurs respectables ne voteront pas.

On lit dans le *Pilot*:

La réponse de M. Daly à la députation de Québec, a été publiée. Il y est proposé d'avancer 50000. à même le coffre public, pour un secours temporaire, et de demander au parlement de prêter £100,000 moyennant des garanties données au procureur-général pour le remboursement. Le principe, suivant nous, est bon; mais nous craignons que la somme proposée ne se trouve entièrement insuffisante, et qu'elle ne conduise au favoritisme et à la corruption. Si on donne des sûretés suffisantes sur la propriété immobilière, nous ne voyons pas pourquoi on n'accorderait pas une somme plus considérable.

La nouvelle de l'acceptation de l'annexion par les deux chambres du Texas est parvenue à Washington, le 3 juillet, la veille du jour fixé pour chômer l'indépendance des Etats-Unis. Ces deux chambres qui avaient rejeté à l'unanimité la proposition d'un traité avec le Mexico ont accepté avec unanimité l'annexion du Texas aux Etats-Unis.

SEANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE. MARDI, 8 JUILLET.

Présents: Son Honneur le maire; MM. Simpson, Glackemeyer, McLeod, O'Brien, Doran, Lloyd, Plamondon, Scott, Wilson, Massue, Connolly, Rousseau, Laurin.

Le premier instigateur de la conspiration. Les ambassadeurs auprès de Jacques Ler mandèrent à leurs cours les mêmes détails. On les trompait sur les lieux, afin que, dans leurs correspondances, ils pussent propager partout l'erreur que le mensonge leur inspirait; mais cette affirmation de culpabilité devait avoir un terme. Le jugement solennel approchait, et il importait de ne pas donner un contre-coup à l'opinion si sagement dirigée; on tendit un piège aux jésuites. Le président de Thou explique ainsi cette trahison, qui si elle est autorisée par la loi, doit au moins être flétrie par la conscience publique: "On suborna, dit l'historien parlementaire, un homme qui, par ses plaintes au sujet du roi et de ses ministres, et par ces gémissements sur l'état déplorable de la religion romaine en Angleterre, vint à bout de persuader à Garnett qu'il était un catholique fervent; par ce moyen, il gagna entièrement sa confiance et son amitié."

Garnett avait une candeur d'enfant; l'hypocrisie légale épiait ses discours, veillait sur son sommeil, s'insinua dans ses secrets, facilitait les moyens de correspondre avec ses frères et avec ses amis. Les lettres qu'il écrivait devaient, de la main de son compagnon, passer immédiatement sous les yeux des personnes auxquelles elles étaient adressées. Garnett croyait cela et il parlait en conséquence; il dilatait son cœur avec l'abandon d'un prisonnier qui recouvre un moment de liberté pour entretenir sans témoins les dépositaires de son affection. Ces lettres, remises à l'instant même au ministre, ne fournissaient aucun nouvel indice; elles sont encore conservées à la Tour de Londres comme un témoignage d'innocence. Le jésuite échappait à toutes les embûches; il rendait plus difficile que jamais la situation des adversaires de la Compagnie: on tenta, en désespoir de cause, de le mettre en face avec le P. Oldcorne....

L'espion que Cecill avait donné au P. Garnett lui

présenta une pétition de certains propriétaires de la Vacherie, faubourg St. Roch, demandant du délai ou de l'aide pour se bâtir des cheminées à leurs maisons.—Renvoyé au comité du feu.

Présenté les pétitions de MM. Owen McKenzie et Murdoch McKenzie, demandant une indemnité pour leurs maisons situées dans le faubourg St. Louis, que l'on a fait sauter par ordre des autorités municipales pendant l'incendie du 28 juin dernier. Renvoyées au maire avec permission de consulter un homme de loi sur le droit des pétitionnaires d'exiger une indemnité.

M. Glackemeyer, de la part du comité des règlements, a présenté le rapport suivant:

Rapport du Comité des Règlements.

Présents: MM. Massue, Simpson, Glackemeyer. Votre comité a pris en sa sérieuse considération le cinquante-quatrième rapport du comité du feu, qui lui a été renvoyé par votre conseil le 4 du courant, ainsi que les résolutions adoptées le même jour par le comité général pour le soulagement des personnes qui ont souffert par les incendies du 28 mai et du 28 juin derniers.

Ces renvois faits dans l'intention que votre comité fit rapport d'un projet de règlement pour prévenir les dangers du retour des déplorables calamités qui ont régné en cendres plus de deux tiers du faubourg St. Roch et presque tout le faubourg St. Jean et partie du faubourg St. Louis.

La première observation que votre comité croit à propos de faire, c'est que la plus grande partie des bâtiments, dans ces faubourgs, étant en bois et presque invariablement contigus sur toutes les rues, il fut impossible d'arrêter les progrès d'un incendie qui, dans ces deux mémorables occasions, avait originé au point d'où le vent soufflait avec une violence extraordinaire, après une sécheresse qui durait depuis plusieurs jours; aussi, à peine l'incendie éclata qu'il se répandit avec une effroyable rapidité, sans qu'aucun effort humain eût pu en arrêter les progrès, et il ne s'arrêta que lorsqu'il n'y eut plus de maisons devant lui pour l'alimenter.

Il est évident que, dans de semblables circonstances qui pourraient se renouveler au premier moment, le même malheur arriverait inévitablement, si ces faubourgs se rebâtissaient d'une manière aussi dangereuse qu'aujourd'hui.

Cette conviction est si universelle, qu'à moins que l'on ne fasse dans ces localités des bâtisses moins exposées au feu, aucune des compagnies d'assurance ne voudra y assurer des propriétés foncières ni des valeurs mobilières: il s'en suivra qu'aucun capitaliste ne voudra y placer de fonds et que les commerçants refuseront de faire crédit aux manufacturiers ou aux marchands qui s'y établiraient; de sorte que l'industrie et le commerce de ces deux faubourgs, privés de leur principal soutien, tomberaient bientôt en ruines, leur importance et leur prospérité seraient irréparablement anéanties et ils iraient se réfugier et enrichir des localités offrant moins de danger.

Ces conséquences sont si évidentes, que tous ceux qui en ont le moyen, se proposent d'élever des bâtisses plus solides et moins exposées au feu; mais à moins que cela ne devienne général, il en résulterait peu d'avantages, parce que les bâtisses solides seraient exposées au même risque du feu que ci-devant par les dangereuses bâtisses en bois qui les avoisineraient.

Il devient donc indispensablement nécessaire de prohiber à l'avenir la construction d'édifices en bois, dans ces localités, et de pourvoir à ce qu'ils y soient faits de manière à offrir moins de prise à l'incendie.

Si l'on considère de plus que la différence du coût entre une maison de bois et une bâtie en briques est bien minime, tandis que la dernière a une valeur supérieure à la première, il n'est pas douteux que ceux seulement qui manquent de moyens pourraient avoir la moindre objection à ce qu'un règlement, de la nature qu'on vient d'indiquer, fût adopté.

C'est avec beaucoup de satisfaction que votre comité observe que le conseil de ville est à même de faire disparaître cette objection, la seule raisonnable, de la part de personnes qui ont indubitablement droit à toute la commisération et à la sollicitude des autorités constituées.

La balance d'argent, produit des dons généreux du pays et d'ailleurs, ainsi que le montant que l'on peut raisonnablement espérer de la mère-patrie, qui s'est toujours montrée si libérale dans de semblables occasions, et des autres pays, sera sans aucun doute considérable; et le comité général chargé de distribuer ces secours, s'étant lié, par sa résolution du 4 du courant, à offrir un encouragement à ceux des propriétaires de terrains dans les districts incendiés, non assurés, qui construiront leurs bâtisses en pierres ou en briques et qui les couvriront en matériaux incombustibles, dès que la corporation aura décidé de la largeur des rues et en aura déterminé l'alignement, il est peu douteux que l'on ne soit à même d'offrir aux nécessiteux une somme

qui s'est passé, et il ajoute: "Je n'ai pas dénoncé Caletsky, l'inviolable secret dû au sacrement de pénitence m'en faisait un devoir."

Le jésuite avait raison; il s'était trouvé inévitablement dans l'alternative d'en courir la mort temporelle comme traître, en ne révélant pas le mystère du tribunal sacré, ou la mort éternelle en commettant le sacrilège de l'indiscrétion. La loi anglaise, basée sur les principes de Calvin, ne reconnaît pas la Pénitence pour un sacrement; le secret de la confession n'est point obligatoire à ses yeux. Garnett s'était donc condamné lui-même, on savait des preuves de sa participation au moins silencieuse au complot; Cook se chargea de les faire valoir. On pouvait traîner sur la sellette de l'accusé la religion catholique avec tous ses dogmes; elle entra en cause par le sacrement le plus disputé: les évêques de l'Anglicanisme et le roi lui-même se lancèrent dans l'arène pour le combattre.

Pendant ce temps, Oldcorne, ramené à Worcester, paraissait devant ses juges. Il fallait qu'il fut reconnu coupable de lèse-majesté; à Londres, l'injustice de cette sentence aurait frappé les regards; on livra le Père à des magistrats de province. Il n'y avait à sa charge aucun délit, aucun crime; mais il était jésuite, la peine de mort fut prononcée.

John Winter, le plus jeune des trois gentilshommes de ce nom, Rodophe Ashley, sir Gur Abington et Littleton partagèrent le même sort. Oldcorne périt le 17 avril 1606, parce qu'il plut aux Anglicans de croire qu'il avait approuvé la conspiration des Poudres lorsqu'elle était avortée. Il serait difficile de rencontrer dans l'histoire une complicité morale plus insensée; il faudrait, pour cela, fouiller dans les hontes des époques les plus absurdesment révolutionnaires. Garnett, aux termes de la loi anglaise, était criminel de lèse-majesté sur plusieurs chefs. Né sujet de la

à peu près équivalente à la différence du coût entre une mince maison en bois qu'il pourrait ériger et une maison commode et durable en matériaux incombustibles.

Si toutefois cela ne suffisait pas, Son Excellence le lord Metcalf, gouverneur-général, a offert dans sa libéralité, une autre ressource très-considérable à ces infortunés; dans la lettre écrite par son ordre, et signée de l'honorable D. Daly, secrétaire, en date du 4 du courant, et adressée aux citoyens de cette ville, par l'entremise de l'honorable René Edouard Caron, notre maire, Son Excellence a bien voulu s'engager à recommander au parlement provincial de négocier un emprunt en Angleterre, dont la province garantirait le remboursement, d'une somme de cent mille livres, pour être employée à aider les propriétaires dans les districts incendiés, à reconstruire leurs bâtisses de manière à offrir le moins de prise possible au retour de semblables calamités, et en prenant des précautions pour le paiement des sommes, que l'on ne se propose pas de donner, mais que l'on prêterait aux individus.

Ces deux sources suffiront amplement, sans doute, pour que ceux qui manquent de moyens soient à même d'élever de bonnes et solides bâtisses, et l'on peut espérer de voir ces deux faubourgs stigmatisés ci-devant de brûlots, et qui, s'ils étaient bâtis comme auparavant, ne pourraient offrir d'asile bien précieuse qu'aux classes les plus indigentes, devenir de belles et d'importantes sections de notre ville, et où l'industrie, le commerce et l'opulence ne feraient qu'accroître rapidement.

Votre comité, en conséquence, n'a pas hésité à adopter un projet de règlement, qu'il a l'honneur de soumettre à la considération de votre conseil, ayant pour but principalement d'empêcher la construction et la couverture en bois de toute habitation et de tout hangar de plus de dix pieds de hauteur, dans toute l'étendue des limites de la cité, excepté la partie du faubourg St. Roch qui est à l'ouest de la rue de la Couronne.

Il n'est proposé d'exception que pour des bâtisses à un seul étage en bois, destinées à servir d'abris temporaires aux incendiés, mais qui devront être détruites d'ici au premier septembre 1847, et pour la couverture des bâtiments actuellement en construction qui pourront être couverts en bois temporairement, mais qui devront l'être en matériaux incombustibles d'ici au dit premier septembre 1847.

Votre comité ne peut laisser ce sujet sans remarquer que l'on s'est occupé et que l'on a pourvu des moyens de procurer aux incendiés des matériaux économiques pour les murs des maisons et que l'on a négligé presque totalement de procurer des matériaux incombustibles pour les couvertures.

On sait bien que l'on peut se procurer de l'Angleterre du fer blanc et de la tôle, mais sans compter que l'on ne pourrait guère s'en procurer, sur le moment, une assez grande quantité, le premier est très dispendieux et la seconde est peu durable.

On devrait donc faire des efforts pour se procurer des tuiles et des ardoises: il existe des carrières considérables de ces dernières dans le district de Gaspé et dans le township de Frampton et probablement dans d'autres parties de la province. Votre comité a eu occasion de voir des échantillons d'ardoise qui ont été envoyés au Conseil de Ville par M. Michael Quigley, de Frampton: elle paraît d'une excellente qualité et elle offrirait un moyen économique de faire des couvertures durables et incombustibles.

Votre comité croit donc que l'on devrait en encourager l'importation à Québec.

Et pour cet effet votre comité recommande que le comité général nommé pour le soulagement des incendiés soit prié de vouloir bien prendre en considération s'il ne serait pas expédient d'acheter toute l'ardoise propre à couvrir les bâtiments qui serait apportée à Québec, d'aucune partie du Canada, jusqu'au premier décembre 1846, à un prix qui serait déterminé d'avance, laquelle serait revendue, à un prix économique aux incendiés nécessiteux: ou d'adopter tout autre moyen qu'il jugera convenables pour faire venir de l'ardoise propre à couvrir les édifices.

Il est encore un sujet lié avec la suppression des incendies sur lequel votre comité désire attirer l'attention du Conseil de Ville; c'est le besoin ou est la cité de puits ou citernes publiques. Ils s'écouleraient probablement encore bien des années avant que nous possédions l'avantage de machines hydrauliques conduisant l'eau par toute la ville: en attendant votre comité croit que l'on devrait immédiatement établir de bons puits, de grandes dimensions, dans toutes les parties de la cité et il n'y en a aucune qui n'offre de grandes facilités à cet égard; s'ils étaient construits de manière à ce que l'on pût s'y procurer de l'eau claire et propre à la plupart des usages domestiques et aux animaux, on pourrait en retirer un profit assez considérable.

Votre comité sachant que les détails d'une semblable mesure ne sont pas de son ressort, recommande respectueusement

qu'il soit donné instruction au comité des chemins de s'enquérir, sans délai, des puits ou citernes publics qu'il serait convenable d'agrandir ou de faire dans toutes les parties de la ville, de la manière la plus avantageuse dont ils devraient être faits, les dimensions qu'on devrait leur donner, les précautions à prendre pour qu'ils fussent disponibles dans toutes les saisons, et le coût de chaque.

Le tout néanmoins humblement soumis.

ED. GLACKEMEYER,
Président.

Hôtel de Ville,
Québec, 8 juillet 1835.

Le règlement dont il est fait mention dans le susdit rapport a été adopté par le conseil et se trouve dans nos colonnes d'annonces.

Nouvelles diverses.

Messire Léon Gingras, prêtre du séminaire métropolitain, et M. Bélanger, ecclésiastique de la même maison, sont de retour depuis hier matin de leur voyage en Palestine.

Le 8, un nommé John Nowland, né à Wexford, en Irlande, s'est tué en tombant du haut en bas du cap de l'Anse des Mères.

Les directeurs des courses à Québec, viennent d'annoncer que l'hypodrome ne sera pas ouvert cette saison, en conséquence des deux affreuses calamités qui ont récemment plongé notre ville dans la désolation.

MONTREAL.—On lit dans l'*Aurore* du 9:

On nous a informé qu'il avait été trouvé des matières combustibles amassées par tas autour du couvent des Sœurs Grises comme à dessein d'y mettre le feu puisqu'il y avait des allumettes souffrées parmi. Si ces rapports sont fondés, il est évident que les incendiaires sont tout de bon à l'œuvre. Ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs individus étrangers à Montréal et au pays, et de mine suspecte, ont été observés parcourant nos faubourgs avec des yeux fort investigateurs et dont la présence n'a pas laissé que de porter l'alarme dans plusieurs coins. Une autre individu de cette ville fut surpris, ces jours-ci, par un passant, dans le moment même où il s'appretait à mettre le feu à une maison, et ne dut qu'au courage de ses jambes le bonheur de n'être pas empoigné sur le fait. A Québec on a organisé des compagnies de patrouille et de pompiers volontaires, c'est une chose qui serait désirable de nous voir imiter à Montréal; autrement il pourrait se faire que notre ville aurait à déplorer chez elle les désastres de Québec; la sécurité des citoyens demande qu'il soit fait quelque démarche à ce sujet, car on est loin de vivre tranquille depuis plusieurs jours, et les rumeurs vraies ou fausses qui se succèdent à chaque instant, ne sont pas propres à inspirer la quiétude parmi nous. Aux cinq alarmes que nous avons eues vendredi dernier est venu succéder un autre feu, dans la nuit suivante, qui a dévoré, nous dit-on, trois maisons dans Griffintown.

Dans la nuit de dimanche à lundi, le feu éclata encore près des Tanneries des Bélar à la petite côte et consuma la maison et les bâtiments d'un cultivateur irlandais qui fournissait du lait à plusieurs familles de cette ville. Quand l'alarme fut donnée, il y avait déjà quelque temps que le feu était allumé de sorte qu'à l'arrivée des pompes il n'y avait plus qu'un brasier à éteindre.

Des cris au meurtre! au meurtre! se firent entendre un peu après les premiers avis d'alarmes dans la grande rue du faubourg St. Laurent; ces cris étaient si forts et si déchirants, quoique partant évidemment de rois de femmes, qu'une foule de personnes se dirigèrent en toute hâte vers l'endroit d'où ils partaient. On nous a dit le matin que c'était des messieurs que la police avait empoignés dans le moment où ils s'appretaient à commettre un assaut sur de malheureuses créatures.

On nous dit que bon nombre des familles qui ont passé au second feu de Québec arrivent chaque jour à Montréal. Idem.

Port de Québec.

ARRIVAGES.

3 juillet.

Brick Betsey, c. Pepper, Storcham, 22 mai, à Le Mesurier et cie. en lest, p. Joseph Phipps.
Golette Imperial, c. Labrador, 17 jours, à H. J. Nod et cie. huile.
Barque Fingalton, c. Craig, Liverpool, 29 mai, Gilmour et cie. en lest, p. Damien Boulanger.
Navire Greenoak, c. Fleets, de 26 mai, J. Munn, 405 passagers, p. Jean Ruel.

4.

Barque Eleonor, c. Cockton, Bordeaux, 17 mai, Atkinson, Usborne et cie. p. François Dumas.
... Evening Star, c. Green, Liverpool, 23 mai, G. B. Symes, sel, p. Narcisse Clavel.
... Agnes Gilmour, c. Green, Liverpool, 28 mai, A. Gilmour et cie. en lest, p. Damas Babin.

5.

... Pandora, c. Brown, 10 juin, New-York, W. J. C. Benson, en lest, p. Narcisse Clavel.

Grande-Bretagne, il s'était fait ordonner prêtre sur le continent par autorité du pontife romain; à son retour en Angleterre, il avait rempli les devoirs du sacerdoce et converti au catholicisme un grand nombre d'hérétiques, qui désobéissaient au roi en ne le reconnaissant plus pour suprême arbitre de la conscience religieuse. Il avait, en outre, composé et publié quelques ouvrages dans lesquels il était enseigné qu'on ne pouvait sans danger assister aux cérémonies et au prêche des sectaires. La peine de mort était prononcée contre ces actes, et Garnett s'en faisait gloire; mais l'anglicanisme avait mis la main sur un nouveau filon, et il l'exploitait.

Trainé devant ses juges, tourmenté par les ministres d'Etat et par l'attorney général, qui prenaient tour à tour la parole; outragé sous le regard patient du jury, calomnié au dehors, accablé sous la masse des pièces qu'on ne voulait même pas lui permettre d'examiner, sous prétexte qu'elles étaient authentiques, le père trouva dans sa conscience le plus foudroyant des reproches. Cooke tenait à la main les procès-verbaux qu'il avait inventés, et il essayait par des captations de tout genre d'amener le Jésuite à la reconnaissance comme son œuvre. Garnett se contenta de dire: "Ceux qui ont falsifié le texte des livres saints ne peuvent-ils donc pas altérer la pensée d'un homme?" Cet argument, qui aurait dû faire bondir d'indignation des magistrats intègres, laissa ces hommes indifférents à la flétrissure. Ils ne cherchaient plus un coupable à tuer, ils l'avaient sous le couvent; il leur fallait un prêtre catholique, un jésuite mêlé par le sacrement de pénitence au complot des Poudres; une inexplicable fatalité fit que Garnett lui-même les plaça sur ce terrain.

A continuer.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
CONTRE LE FEU.**

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial de et de l'Act. c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de vingt-cinq-écoblings par action chaque, un le 7^e jour de chacun des mois suivants savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.

Par ordre des Directeurs de la dite Corporation.
DANIEL McCALLUM,
Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada,
Québec, 4 juin 1845.

**EMPLACEMENTS SUR LES
Plaines d'Abraham
A VENDRE.**

Le Soussigné a divisé cette partie de la propriété connue sous le nom de Roussseau, aux Plaines d'Abraham, adjoignant le champ des courses, en emplacements de 35 pieds de front sur environ 80 pieds de profondeur, qu'il offre à vendre à perpétuité, pour la somme annuelle de £3 à £5 par lot, selon la situation. La propriété est dans le voisinage immédiats Foulons et des chaudières de la Haute-Ville de Québec.

On peut voir un plan de la partie divisée en s'adressant au sous-signé ou à E. B. LINDSAY, écuyer, notaire public, Basse-Ville.
JOHN BONNER.
Québec, 30 mai 1845.

**ED. THIVIERGE,
Marchand-Tailleur,
CI-DEVANT DE LA RUE DU PONT, FAUBOURG SAINT-ROCH,
A OUVERT SA BOUTIQUE EN LA
BASSE-VILLE, No. 19,**

A L'ENCOIGNURE DES RUES NOTRE-DAME ET DU PORCHE,
On continuera d'avoir un assortiment considérable de Draps, Kerseymeres, Satins pour vestes, et toutes sortes d'étoffes d'été, cravates, chapeaux etc. A DES PRIX REDUITS.
Il ose se flatter qu'avec un assortiment des meilleurs articles comme susdits, et une ponctualité dans la confection méritent la confiance publique.
Québec 7 juin 1845.

**CHAPELLERIE DE QUÉBEC
EN GROS ET EN DETAIL.
J. B. CORRIVEAU,
No. 9, rue Buade, Haute-Ville.**

A REÇU par les derniers arrivages et offre maintenant en vente l'assortiment le plus complet qui se puisse trouver à Québec de tous les articles qui font partie de son commerce.
Il appelle particulièrement l'attention de ses connaissances et du public en général sur le choix recherché de **Chapeaux de Castor, Satin Velouté** POUR HOMMES ET POUR ENFANTS de toutes grandeurs et qualités, comprenant les modes les plus nouvelles et les plus élégantes.
Il a aussi un main un assortiment étendu de CASQUETTES de tous genres pour hommes et pour enfants.
Tous ces articles ayant été importés par lui directement, d'Europe, il peut les offrir aux prix les plus modérés de ce marché.

—AUSSI—
Chapeaux à ressorts et Chapeaux gris ventilateurs, de Paris, les mieux adaptés à la saison d'été, qu'on ait encore eus en Canada.
Il attend de Paris par le premier navire qui arrivera de France quelques caisses de **CHAPEAUX FRANÇAIS,** expressément commandés par lui pour le marché de cette ville et qui rivaliseront pour la légèreté, l'élégance et la qualité avec tout ce qu'on a pu offrir jusqu'ici en ce genre.
POINT DE SECOND PRIX.
Québec, 31 mai 1845.

**MAGASIN DE NOUVEAUTE'.
MARCHANDISES
DE FONDS ET DE FANTAISIE,
EN GROS ET EN DETAIL,
RUE ST-JEAN, NO. 11,
FESANT FACE A LA RUE DU PALAIS.**

LES soussignés prennent la liberté de prévenir respectueusement leurs amis de la cité et de la Campagne ainsi que le public en général, qu'ils recevront par les Vaisseaux suivants, le *Great-Britain*, le *Lady Seaton*, le *Zealous*, Canton, de Londres, par l'*Alexander Wyke*, le *Mersey*, de Liverpool, le *Favorite* et le *Monarch* de Glasgow, un assortiment très-étendu de Marchandises de Fonds et de Goût, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents Marchés de la France, de l'Angleterre et de l'Ecosse.

Il s'attendent particulièrement l'attention générale sur le département des Chapeaux de Dames qui se compose exclusivement de tout ce qui est nouveau et de plus à la mode.

Enfin ils croient pouvoir donner sans crainte l'assurance que leur collection de Marchandises en tous genres ne sera surpassée ni sous le rapport de la qualité, ni sous celui de la nouveauté ou de la variété par celles d'aucun autre établissement de cette ville.

L. & C. TETU.
Québec, 6 mai 1845.

**F. E. GARANT,
8, RUE ST. JEAN,
Manufacturier et Teinturier
DE
PELLETERIES,**

OFFRE EN VENTE A SON MAGASIN,
Chapeaux de Castor de Paris, de Londres et de New-York, de Livourne et de foin pour hommes et enfants; Casquettes de drap, de toile et de soie cirée pour do., Couvertures do.; Gilets et Caleçons de Chamois; Stocks, Gants de buck-skin; Galons de soie militaires et autres patrons; Ceintures de soie et de laine supérieures; AUSSI, Un lot de Peaux de Caribou blanches et boucannées.

Il sera prêt à recevoir avec reconnaissance toutes sortes de pelleteries pour préserver des mites durant l'été, et il se flâte de les remettre dans le meilleur ordre. Les personnes qui ne peuvent les envoyer sont priées de lui en laisser avis à son magasin.
Répare chapeaux de Castor et de Livourne à demande.

Préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds.
On peut se procurer semelles en crin approuvées par la Société Médicale de Londres, et déjà éprouvées par des familles de Québec comme préservatif.

**ALMANAC
des affaires.**

Le Soussigné a établi son bureau chez M. PAUL TRUDELLE, en haut du côté St. Geneviève, No. 4, la maison voisine de M. Guariépy, charretier.
J. BR. PRUNEAU,
Notaire.
Québec, 7 juin 1845.

Le DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire.
Québec, 4 juin 1845.

**JOSEPH LAURIN,
NOTAIRE,
A ETABLIS** son bureau dans la maison occupée par M. La. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville.
Québec, 11 juin 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.
Le soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise St. Roch.
2 Juin 1845.
Jos. LEFEBRE

Le DR. ROUSSEAU demeure chez M. F. Drolette, jardinier, no. 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits.
Québec, 4 juin 1845.

Le Soussigné a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ec. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'hôtel Blanchard.
J. P. RHEAUME,
Avocat et Procureur.
30 mai 1845.

**O. GIROUX,
CHIMISTE ET DROGUISTE.
RUE ST. JEAN, No. 24.**

M. le DR. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.
Québec, 3 juin 1845.

AVIS.
Mlle Euphrosine Langlois, Couturière, a établi sa résidence Rue St. François, Faubourg St. Roch, No. 61.
Québec, 2 Juin 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelleteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FELIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2^e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicer.
1^{er} mai, 1845.

CONFISEUR.
O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville.
1^{er} mai 1845.

**GEO. FUTVOYE,
ENCANTEUR, COURTIER
ET
Agent général;
QUAI NAPOLÉON,
PORTE PRESCOTT, QUÉBEC.**

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall.
Juin, 1844.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33.
Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec."
Québec, 19 décembre 1843.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

FONDERIE.
P. PARROTT, fondeur en plomb, cuivre, etc., au numéro 114, rue Sault-au-matelot, Basse-Ville.

**A VENDRE
PAR LES SOUSSIGNES:
EAU de vie d'Olard & Co.
Grenièvre de Kuypers
Thé twankay
Indigo
Raisin de Corinthe
Sucre raffiné
Sucre bûlard
Moutarde, etc
Et, attendu chaque jour,
Cassonade
Mélasses, etc.
JAMES LESLIE & CO.
Rue St. Jacques.
Québec, 26 mai 1845.**

**A VENDRE,
A l'imprimerie du
Journal de Québec,
1^o RELATION des retranchements sur la hauteur de Carillon;
2^o Règlement de la Confrérie de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement et de la Bonne Mort;
3^o Statuts et Règlements de la confrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, établie dans le diocèse de Québec.
Ces deux derniers livrets sont accompagnés de l'approbation de Mgr l'archevêque de Québec.
AUSSI
Billets d'admission aux susdites confréries, imprimés avec de beaux caractères, jolies vignettes et sur papier volin.
Québec, 16 janvier 1845.**

**MOYEN DE SAUVER BEAUCOUP DE SA-
VON ET DE TRAVAIL.
LETTRES PATENTES ROYALES,
Données le 4 mars 1844.**



**Poudre brevetée
(PATENT)
DE WARD,
POUR LAVER ET NETTOYER,
MANUFACTURÉE AU
Laboratoire des Alcahls d'Oldbury, près
de Birmingham.**

LES avantages particuliers obtenus par l'usage de cette poudre, consistent en ce que l'on épargne:
Premièrement, au moins la moitié du savon nécessaire lorsque l'on se sert de soda.
Secondement, beaucoup de travail dans le lavage.
Troisièmement, la couleur de la toile et des autres étoffes est bien supérieure à celle que l'on peut obtenir par toute autre moyen.
Enfin, les effets étant nettoyés en beaucoup moins de temps, ils durent plus longtemps.
Cette poudre est employée de la même manière que le soda, à tremper, laver, et bouillir, dans la proportion d'environ 4 cuillères à table par 10 gallons d'eau.
La poudre devrait toujours être dissoute dans de l'eau avant d'être employée; et il est particulièrement recommandé de faire tremper le linge dans cette eau pendant environ 12 heures.
Après avoir fait bouillir le linge, il est nécessaire de le rincer dans de l'eau fraîche.
N. B. On garantit que cette poudre n'affectera pas les effets mêmes les plus fins.
A vendre en gros et en détail par les soussignés.
METHOT CHINIC & Co.
Québec, 24 avril 1844.

Sous le patronage de la faculté médicale.
**MAL ARRÊTÉ!—SANTÉ RÉTABLIE!!
J. WINER'S
CHEMICAL RED DROPS
And universal family Ointment.**

POUR guérir les écoulements ou le MAL DU ROI sous toutes ses formes et à toutes ses phases: les enflures blanches des jointures; les douleurs dans les os, la jointure, la hanche et le genou, etc.; les rhumatismes et la goutte; la maladie des brousses et les tumeurs dures, les affections de la gorge et du cou; les dartres écailleuses; sèches et humides; le scorbut, la démangeaison sous toutes ses formes; l'Erysipèle (qui porte la place où il réside et sa qualité); la bile et toutes les tumeurs dures (dispensent l'inflammation, quand on en fait usage avant que la suppuration ait commencée, et ensuite limitant l'étendue de l'abcès); les dartres, les cancers, les ulcères de toute description, le rhume, les ébouillantes et brûlures. A vendre, Québec, chez
JOHN MUSSON,
Agent.

**Commission Office.
18, CORNHILL,
LONDON.
OPPOSITE THE ROYAL EXCHANGE.**

Aux marchands, chambres de nouvelles commerciales, librairies publiques, sociétés agricoles, officier de l'armée, imprimeurs, journalistes, demeurant en Canada, en général.

P. L. SIMMONDS, agent général et marchand à commission, prend la liberté d'offrir ses services à ses amis et au peuple de la colonie en général, et les informe qu'il est prêt maintenant à recevoir des demandes pour objets de tout genre et de toute quantité, aux prix les plus bas des marchés du jour, et à se charger de transactions aux conditions les plus libérales, pourvu qu'il soit fourni de traites d'une date plus ou moins reculée, et qu'il puisse référer pour le paiement à quelque maison de Londres ou de Liverpool.

P. Simmonds recevra des consignations de toutes sortes de marchandises à vendre à commission, et à la réception des connaissances, il acceptera les traites de trois mois pour les deux tiers du montant. Toutes consignations confiées à ses soins seront disposées avec la plus grande activité possible; et les ventes faites avec la plus grande attention pour l'intérêt des concernés.
Il se flâte que l'expérience acquise des affaires générales dans une série d'années aux Indes Occidentales, et subsequment dans l'Amérique du Nord et dans toutes les colonies britanniques, avec celle de plusieurs années comme agent des colonies à Londres, jointe à la vigilance, aux soins et au jugement, le met en moyen de satisfaire ceux qui voudront le favoriser de leurs commandes.
N. B. Les parents qui font passer leurs enfants en Angleterre pour leur éducation peuvent s'adresser avec confiance à M. Simmonds qui se charge de les placer dans les premières maisons de respectabilité où la plus grande attention sera portée à leur morale, leur avancement et leur aisance.
Toutes lettres doivent être affranchies.

Pour plus de renseignements on pourra s'adresser Québec chez W. Kimble, écuyer; MM. Thos. Cary et Cie.; à Toronto, chez M. H. Scobie, de qui M. S. est personnellement connu; à Montréal, chez M.-W. Fleet, de qui il est aussi personnellement connu, et chez M. R. D. McDonald; à Kingston, chez M. S. Mostland.
Québec, 1843.

**Remède pour les
VERS.**

**VERMIFUGE CANADIEN DE
WINER,
Garanti pour tous les cas.**
LE meilleur remède qui ait jamais été découvert pour les vers: non seulement il les détruit, mais donne de la vigueur à tout le système, et emporte l'excès de la glaire ou du mucus qui abonde dans l'estomac et les entrailles, spécialement de ceux qui sont en mauvaise santé. Il ne produit aucun mauvais effet sur le système, et la santé du patient s'améliore si on en fait usage, même lorsqu'on ne découvre pas de vers. Le remède étant agréable au goût, aucun enfant ne pourrait résister de le prendre, pas même le plus délicat. Des observations claires et pratiquées sur les maladies résultant des vers, accompagnées chaque bouteille. Préparé et à vendre en gros et en détail à Hamilton. A Québec, chez
JOHN MUSSON,
Agent.

Montréal, 17 novembre 1843.
Cher Monsieur,—J'éprouve beaucoup de plaisir à vous envoyer ci-joint le témoignage d'un médecin de cette ville, en faveur de votre vermifuge. Je puis également ajouter mon témoignage à son efficacité, comme dans divers cas qui sont venus à ma connaissance, votre vermifuge a été éminemment efficace; et par les demandes qu'on en fait de toutes parts, il acquiert la haute réputation qu'il mérite à si juste titre.
Je demeure, cher monsieur,
Votre serviteur,
R. W. REXFORD.
M. REXFORD, Monsieur,—Ayant, il y a quelques semaines (sur votre recommandation accidentelle) été induit à essayer l'effet du vermifuge Canadien de Winler, sur un de mes patients, dont le mal avait résisté à plusieurs remèdes pour l'expulsion des vers de canal intestinal; j'ai le plaisir de vous dire que le vermifuge de Winler a satisfait pleinement mon attente comme remède guérissant radicalement, non seulement dans le cas que je viens de mentionner, mais plusieurs autres cas de la même nature.
Je suis, Monsieur,
Votre humble serviteur,
H. SCOTT, M. D.
Montréal 17 novembre 1843.